

NOMBRES DE CONSEILLERS

Effectif légal :	7
En exercice :	5
Présents	4
Votants	4

Date de convocation
16.05.2025
Date d'affichage
16.05.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT LAURENT DU VERDON
Séance du 23 mai 2025

Folio n°31

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadine GRILLON, Maire.

Présents : Mesdames Nadine GRILLON, Ophélie MARTINO, Messieurs Nicolas STAMPFLI, Yves CARPENTIER.

Absent : Monsieur Yannick BERNIER,

Monsieur Yves CARPENTIER a été nommé secrétaire de séance.

N°2025_23

Location parcelles C 100 et 307 à compter du 1er septembre 2025 à M. Yannick BERNIER

Madame Le Maire rappelle la délibération du 18 mars 2022 relative à la location à Monsieur Yannick BERNIER des parcelles cadastrées section C numéros 100 et 307, d'une contenance totale de 11 752 m2 pour parquer ses chevaux à proximité de son domicile.

La location consentie arrivera à expiration le 31 août prochain et Monsieur Yannick BERNIER sollicite le renouvellement de cette location de terrains.

Madame Le Maire rappelle que les parcelles C 100 d'une contenance de 3 984 m2 et C 307 d'une contenance de 7 768 m2, font partie du domaine privé de la commune, situées à Plan Pélissier à proximité d'habitations.

Madame Le Maire précise que dans le cadre de la lutte contre les risques d'incendie il serait souhaitable de maintenir ces parcelles débroussaillées.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande, indique que Monsieur Yannick BERNIER, intéressé, est absent et ne prend donc pas part à cette décision.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Madame Le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de louer les parcelles communales, domaine privé, cadastrées C 100 et 307, d'une contenance totale de 11 752 m2 à Plan Pélissier,

À Monsieur Yannick BERNIER domicilié 387 chemin Notre Dame à St Laurent du Verdon,
À compter du 1^{er} septembre 2025 pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 août 2028),

- **fixe** le montant du loyer annuel à 70 euros, cette somme sera réglée annuellement à la réception du titre de recette émis par la commune,

- **rappelle** que les terrains seront utilisés uniquement à des fins privées et pour parquer les chevaux appartenant à Monsieur Yannick BERNIER ; à aucun moment ceux-ci ne pourront être utilisés à des fins commerciales ou agricoles,

- **précise** que les terrains seront maintenus toute l'année débroussaillés,

- **dit** que le nivellement et l'entretien des terrains seront à la charge de Monsieur Yannick BERNIER,

- **charge** Madame Le Maire du suivi du dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Nadine GRILLON,
Le Maire



Yves CARPENTIER,
Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Y' and 'C' followed by a horizontal line.